

172. L'observateur de la Finlande a accueilli avec satisfaction l'étude, qui servirait de base pour élaborer des principes généraux et des directives générales pour la protection des droits des peuples autochtones. Il a annoncé que le Gouvernement finlandais avait l'intention d'aider Mme Daes en lui communiquant des renseignements supplémentaires sur les Samis.

173. Le docteur Jourdan, de l'International Medical Forum for Human Rights, Health and Development, a déclaré que les droits en matière de propriété intellectuelle et de biens culturels devraient être attribués non seulement aux individus mais aux peuples. Elle a insisté sur le fait que les droits de brevet étaient conférés aux inventeurs et non à ceux qui préservaient les connaissances traditionnelles et qu'il devrait exister aussi un brevet destiné à protéger les droits de propriété intellectuelle et culturelle des peuples autochtones.

174. L'observateur du Grand Conseil des Micmacs, parlant de la commercialisation des plantes et des remèdes traditionnels, a recommandé que l'Organisation des Nations Unies établisse un programme de coopération technique pour permettre aux peuples autochtones de mieux contrôler les projets de recherche sur leurs terres. Il a insisté sur le besoin d'éthique professionnelle dans la recherche scientifique et s'est déclaré en faveur de la proposition tendant à ce que la Déclaration de Mataatua soit annexée à l'étude de Mme Daes. Il a insisté sur la nécessité d'élaborer des principes et directives appropriés sur la base de cette étude.

175. Mme Tangiora, de la Maori Women's Welfare League, estimait elle aussi que la Déclaration de Mataatua devait être annexée à l'étude et elle a regretté que, dans celle-ci, il n'ait pas été tenu compte de la Kari-Oca Declaration of Indigenous Peoples on Environment and Development. Elle a proposé l'établissement d'un organisme international de surveillance autochtone chargé d'empêcher des omissions de ce genre.

176. Dans ses observations finales sur le point 7 de l'ordre du jour, Mme Daes a remercié tous les participants de leurs suggestions et recommandations, a annoncé que la Déclaration de Mataatua serait annexée à son étude et a indiqué que certaines des recommandations qui avaient été faites figuraient déjà dans ce texte. Elle a aussi insisté sur le fait que son étude se poursuivrait parce qu'il était indispensable d'élaborer des principes et des directives utiles pour les peuples autochtones, les gouvernements et les organisations non gouvernementales intéressées.

VI. ANNEE INTERNATIONALE DES POPULATIONS AUTOCHTONES

177. Présentant le point 8 de l'ordre du jour, le Président-Rapporteur a relevé le faible taux de participation des peuples autochtones et des gouvernements à la Réunion technique sur l'Année internationale des populations autochtones qui s'était tenue du 14 au 16 juillet 1993. Elle a fait remarquer que l'Année était, jusque-là, l'événement le plus médiocre et le plus insignifiant de ce genre dans l'histoire des Nations Unies. Mais il restait encore du temps pour en faire un événement plus durable et plus valable.